

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Conseillers présents : Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Thierry CRAMPON – Julien MOURET – Philippe ANDRÉ - Daniel VALVEKENS – Didier FOLLET – Laëtitia CHABÉ – Annie LEJEUNE – Virginie LECOINTE – Paule CLIQUET.

Absents ayant donné pouvoir : Martine BREART, absente excusée et René FIERS qui donne pouvoir à Christophe BUISSET

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 11 Procuration : 01 Votants : 12

Ordre du jour

- Tarifs communaux 2023
- Acceptation d'un fonds de concours de la CCPC
- Achat de stores occultants pour l'école
- Décision modificative des crédits budgétaires
- Subvention à l'ADAPEI
- Bons de fin d'année au personnel communal
- Lutte contre la prolifération des chats sauvages
- Achat d'une cage à chien
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 14 septembre 2022.

Mme Paule CLIQUET demande si une réunion ayant pour objet de définir le thème à retenir pour l'embellissement du transformateur électrique situé rue du Vélodrome est prévue. M. le Maire répond que la Commission Communication en a débattu lors de sa précédente réunion.

M. Dominique MILLE ajoute que la Commission Communication n'a pas encore décidé sur le choix du thème et invitera Mme Paule CLIQUET lors de la prochaine réunion.

M. le Maire rappelle que le thème général qui était envisagé est celui de la Nature. Dans la mesure où le projet est subventionné par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, il propose aux membres de la Commission Communication de réfléchir au contenu de la fresque qui sera reproduite par l'artiste afin de pouvoir déposer au plus vite le dossier de demande d'aide, par crainte que ce type de projet ne puisse plus être éligible prochainement à l'obtention de financements.

M. Philippe ANDRE relève que la reprise de la présidence de la Commission Travaux et de la gestion du personnel communal par M. le Maire n'a pas été mentionnée dans le compte rendu. Cette modification sera apportée.

Après avoir donné lecture du compte rendu de la séance du 14 septembre 2022, aucune autre remarque ni réserve n'est émise.

M. le Maire donne également lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 27 juillet 2022 pour lequel quelques demandes de modifications avaient été émises lors de la précédente réunion.

Après avoir pris en compte ces modifications, aucune remarque ni réserve n'est émise.

Tarifs communaux 2023

Adopté à 12 voix pour

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux.

Ceux-ci sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2023 :

TARIFS COMMUNAUX	À compter du 01/01/2023
Cartes de pêche :	
- à la journée carpiste	10,00 €
- à la journée - habitant d'Aveluy (gratuit pour les enfants de moins de 16ans domiciliés à Aveluy)	2,50 €
- à la journée - 1 personne - extérieur à Aveluy	5,00 €
- à l'année - 1 personne habitant d'Aveluy	50,00 €
- à l'année - 1 personne extérieure à Aveluy	100,00 €
- à l'année - 2 personnes extérieures à Aveluy	150,00 €
Cantine (repas)	5,20 €
Garderie (séance jusqu'à 18 h 00) (Au-delà de 18 h 00 et pour 30 minutes : supplément de 5 €)	1,20 €
Location de barnum (uniquement aux habitants d'Aveluy - (du vendredi au lundi matin))	50,00 €
Location de tables, bancs et chaises (uniquement aux habitants d'Aveluy)	GRATUIT
Concession funéraire : 1,20 m x 2,50 m = 3 m ² <u>Concession perpétuelle</u>	100.00 €
2,00 m x 2,50 m = 5 m ² <u>Concession perpétuelle</u>	170.00 €
Columbarium : case (2 urnes) <u>Trentenaire</u>	550.00 €

En ce qui concerne les jardins communaux et conformément à la délibération en date du 4 juillet 2018, le tarif est fixé pour trois années à raison de 0,075 €/m² et un tarif minimal de facturation de 15€.

Après lecture des tarifs communaux ainsi présentés, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de les approuver.

M. Didier FOLLET indique qu'une demande va être réalisée pour proposer la pêche à la carpe de nuit. Cette demande d'autorisation sera faite auprès de la Préfecture via la Fédération de Pêche de la Somme. Cette possibilité sera offerte uniquement pour les actionnaires, limitée à deux équipes simultanément. M. le Maire précise que cette disposition devra être inscrite dans le règlement de pêche de la commune.

M. Philippe ANDRE demande si un supplément tarifaire est prévu concernant les nuitées de pêche à la carpe. M. Dominique MILLE propose d'attendre la production de l'arrêté préfectoral identifiant l'étang communal de la commune comme plan d'eau accueillant des activités de pêche à la carpe de nuit pour se positionner.

M. le Maire, à l'évocation des tarifs en vigueur pour les concessions de cimetière et pour les urnes au columbarium, donne lecture du règlement de cimetière. Il indique que le règlement de cimetière sera porté à la connaissance de chaque nouveau preneur et annexé aux actes de concessions.

Acceptation d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Adopté à 12 voix pour

M. Dominique MILLE, premier adjoint délégué aux finances communales, rappelle que la commune a procédé à une demande de fonds de concours au sujet des travaux concernant l'éclairage des vitraux de l'église et au sujet de la création d'un chemin d'accès au dépôt de déchets verts de la commune.

Cette demande a été acceptée avec un montant de subvention attribué de 10 534,00 €.

M. Dominique MILLE précise qu'il convient de signer une convention avec la Communauté de Communes, que le Conseil Municipal doit accepter.

Après lecture du projet de convention, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer cette convention pour l'attribution d'un fonds de concours.

Achat de stores occultants pour l'école

Adopté à 12 voix pour

M. le Maire explique que dans le cadre du Conseil d'Ecole, la demande de pose de stores occultants a été formulée. Il a été constaté que l'excès de lumière provenant de l'extérieur venait diminuer les conditions d'usage du tableau blanc numérique et que lors des périodes de pics de chaleur ou d'ensoleillement prolongé, le confort des enfants était altéré.

M. le Maire relate avoir sollicité deux entreprises pour la réalisation d'un devis : Saint-Maclou et Heytens. Dans la mesure où la société Saint-Maclou ne peut répondre à notre demande, il est donné lecture du devis de la société Heytens pour la fourniture et la pose de stores occultants pour l'ensemble des menuiseries côté cour, dont le montant est de 2 402,80 € TTC. Ce devis a été présenté simultanément en Commission Travaux et Education.

Achat d'un abribus

Adopté à 12 voix pour

M. le Maire présente les devis reçus pour l'achat d'un abribus. En effet, pour des questions de sécurité, il convient de procéder à son remplacement et à son déplacement au niveau de la Place de la commune à l'endroit où l'association ISPT a réalisé une dalle en béton.

De plus, la grange située à proximité immédiate de l'équipement actuel va faire l'objet d'un réaménagement en logement. La Commission Travaux a étudié les deux devis reçus des sociétés Signa TP et Signaux Girod où il a été constaté un écart important. Le devis de la société Signa TP est d'un montant total de 10 312,00 € TTC avec le marquage au sol, la fourniture et pose de barrières et l'installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis ainsi présenté de la société Signa TP.

Décision modificative au budget primitif 2022

M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement notamment la fourniture et la pose de stores occultants à l'école et d'ajuster les crédits ouverts pour les travaux d'installation d'un nouvel abri-bus.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2022 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	6 500,00
TOTAL		6 500,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
2152.11	Installation d'un abri bus	4 000,00
2181.13	Installation de stores occultants à l'école	2 500,00
TOTAL		6 500,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
615228	Entretien autres bâtiments	- 6 500,00
023	Virement à la section d'investissement	+ 6 500,00
TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Subvention à l'ADAPEI

M. le Maire rappelle que la commune participait il y a quelques années à « l'opération brioches » organisée par l'ADAPEI mais qui était, ces dernières années, plus compliquée à mettre en œuvre sur la

commune. Pour matérialiser son soutien à l'activité de l'association, la commune versait une subvention exceptionnelle de 500 € par an.

M. le Maire propose de reconduire l'attribution de cette subvention pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer cette subvention de 500 € à l'ADAPEI.

Bons de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose de reconduire les bons de fin d'année offert à l'ensemble du personnel communal au prorata du nombre de mois travaillés, soit 10 € par mois.

Toutefois, à partir d'une absence supérieure à 30 jours, une retenue égale à un douzième sera opérée.

M. Thierry CRAMPON demande s'il serait possible de réévaluer le montant attribué par mois au vu de l'inflation observée actuellement. M. Dominique MILLE précise qu'au-delà d'un certain montant (171 € en 2022), les bons accordés au personnel sont soumis à cotisations, tant pour l'employeur que pour le salarié.

Le Conseil Municipal s'accorde pour revaloriser le montant attribué par mois au titre des bons offerts au personnel au niveau du plafond mensuel d'exonération de cotisations soit 14,25 € (171/12).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, de reconduire l'attribution des bons de Noël aux conditions sus-évoquées.

Lutte contre la prolifération des chats sauvages

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contact a été pris avec l'association Sterilcat suite au débat qui a eu lieu lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal.

Une convention va être signée avec un vétérinaire agréé (Mme Petitprez) pour la stérilisation des chats sauvages. Une participation financière sera apportée par l'association « 30 millions d'Amis » et l'association « Brigitte Bardot » pour réduire le reste à charge pour la commune à 45 € par animal.

Une communication va être diffusée dans la commune pour informer la population d'une campagne de stérilisation de chats errants.

M. Dominique MILLE relève que le Code Rural confère la capacité aux communes de capturer des chats dans les seuls lieux publics.

Devant cette nécessité et la situation financière compliquée de l'association Sterilcat, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € qui ne sera versée qu'après le commencement de la campagne de stérilisation dans la commune.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à Sterilcat.

Achat d'une cage à chien

Devant la recrudescence des fugues de chiens dans la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une cage de transport de chiens qui permettrait la capture des chiens errants dans l'attente de l'intervention de la SACPA, fourrière animale avec qui la commune a conventionné.

Le Conseil Municipal approuve l'achat d'une cage à chien.

Questions diverses :

Organisation d'un concert : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aveluy a été tirée au sort dans le cadre du Coquelicot Tour pour l'accueil d'un concert des élèves l'Ecole de Musique qui aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 16h00. Il explique qu'un arrangement a été consenti avec Mme Maryse VANSUYT, Maire de Grandcourt pour que la salle polyvalente puisse être mise à disposition pour la programmation de cet événement. Une communication sera émise, en précisant notamment la possibilité de covoiturage.

Projet de salle polyvalente : M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la date du rendez-vous pris avec M. Patrick COULOMBEL, architecte, dans le cadre du projet de salle polyvalente qui aura lieu le mardi 15 novembre 2022 à 10h30.

Entretien des jardins communaux : M. Dominique MILLE informe qu'il a été interpellé par un locataire au sujet de l'entretien des jardins communaux qui n'est pas réalisé sur quelques parcelles.

M. Philippe ANDRE estime qu'il conviendrait de ne pas renouveler les baux des preneurs qui n'entretiennent pas ou insuffisamment leur parcelle.

Réunion du SISCO d'Albert : M. Dominique MILLE rapporte qu'une réunion du SISCO d'Albert se tiendra le jeudi 3 novembre 2022 avec notamment deux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance intitulés « vote pour l'étalement du paiement du RPI d'Aveluy » et « vote pour la fin de convention avec le RPI d'Aveluy ». Il demande à M. Thierry CRAMPON, adjoint délégué à l'éducation, de quoi il est question.

M. le Maire et M. Thierry CRAMPON répondent qu'effectivement, lors d'une réunion en mairie avec M. Stéphane BRUNEL, président du SISCO d'Albert, le sujet de la fin de conventionnement a été évoqué pour la participation aux frais de personnel pour le transport des enfants à la cantine.

M. Dominique MILLE affirme que le transport n'est pas une compétence communale. M. le Maire répond que le sujet de l'étalement du paiement porte sur une autre convention pour le transport des élèves le matin et le soir.

Concernant la convention liant la commune et le SISCO d'Albert pour la participation aux frais de personnel pour le transport des enfants à la cantine, M. le Maire indique qu'il a été convenu lors de la réunion en présence des maires des communes d'Authuille et de Mesnil Martinsart et en présence du président du SISCO d'Albert, qu'il ne revenait pas au SISCO de participation à ces frais dans la mesure où cette situation est unique au regard du fonctionnement dans les autres secteurs du territoire couvert par le groupement.

M. Dominique MILLE en conclut que la commune aura des charges supplémentaires avec la fin de ce conventionnement. Il précise qu'il n'avait pas connaissance de la convention relative au transport des élèves le matin et le soir.

Réunion du Conseil d'Ecole : M. Thierry CRAMPON informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera le lundi 14 novembre 2022 à 17h45.

Assemblée Générale de l'association « Les Barbouilles » : M. Thierry CRAMPON rend compte de l'Assemblée Générale des Barbouilles qui s'est tenue le vendredi 30 septembre 2022 qui avait pour ordre du jour le bilan financier et de l'activité de l'association. Il en ressort un bilan global très positif.

Commission Environnement : M. Julien MOURET informe le Conseil Municipal que le rempoissonnement aura lieu le lundi 14 novembre 2022 à 11h30 et invite les conseillers municipaux.

M. Julien MOURET informe également que les plantations à l'étang communal seront effectuées le vendredi 18 novembre 2022.

Cimetière : M. Philippe ANDRE déplore l'enlèvement du bac à eau au cimetière, ce qui provoque la création d'étendues d'eau en surface avec un écoulement au niveau des caveaux.

M. Didier FOLLET propose de disposer un évidoire avec un écoulement adapté pour éviter ce type de problème.

Jardinières : M. Philippe ANDRE a constaté qu'une nouvelle jardinière a été disposée à l'église. Il demande si les jardinières vont être remplacées. M. le Maire répond que ce sont des jardinières que la commune avait déjà en stock.

Messe à l'Eglise : Mme Paule CLIQUET demande pour quelle raison les cloches n'ont pas retenti lors de la précédente messe organisée à l'Eglise. M. Didier FOLLET répond qu'il s'agit d'un oubli.

Restauration d'une œuvre : Mme Paule CLIQUET demande si M. le Maire a des nouvelles concernant l'avancement de la prise en charge du tableau qui a été confié à un restaurateur d'œuvres d'art. M. le Maire répond, que pour le moment, il n'a pas d'information nouvelle à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.